Programme d'action communautaire Socrates

1994/0001(COD) - 22/04/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission sous réserve des amendements qu'il y apportés, et qui visent à: - combler certaines lacunes du texte telles que le problème d'accès à l'information; le logement; la reconnaissance des périodes d'études effectuées; la connaissance préalable de la langue du pays d'accueil, etc.; - réduire les conséquences des inégalités sociales et régionales des jeunes quant à l'accès au programme; - élargir le programme à l'ensemble des langues d'enseignement de la Communauté; - encourager la traduction des manuels universitaires; - stimuler l'utilisation des années sabatiques dont bénéficient les enseignants; - augmenter la mobilité organisée des enseignants.